



N°

Direction de l'Education et du Temps de l'Enfant  
CONTACT : Michelle GENIEYS/Dominique JEGOU  
Téléphone : 01.34. 33. 46. 49/01.34.33.46.50

## DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ADMISSION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2008-2009

Le service de restauration est réservé les quatre jours par semaine en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Toutefois, la multiplication des situations particulières a amené la municipalité à mettre en place un certain nombre de dérogations. **Attention, cette demande est soumise à l'établissement du quotient familial.**

**Pour les Régimes Alimentaires Particuliers : contacter le Service Education Madame GENIEYS**

### RESPONSABLE LEGAL

Nom et prénom du responsable légal .....

Adresse ..... Tél. (impératif) : .....

### ENFANT(S) CONCERNE(S)

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée	Classe
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

- Problème d'ordre médical** : ➤ joindre un certificat médical
- Impossibilité temporaire à faire déjeuner l'enfant au domicile** - préciser le motif et la durée
- Problème d'ordre familial**: ➤ joindre un courrier explicatif
- Autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus** : ➤ joindre un courrier explicatif
- Famille monoparentale**    père             mère
- En recherche d'emploi**    père     mère
- joindre* ➤ la notification d'admission aux ASSEDIC  
➤ le dernier avis de la situation des ASSEDIC  
➤ la copie de votre carte de situation de demandeur d'emploi
- En formation**            père     mère
- joindre* ➤ l'attestation de formation

Date :

Signature du Responsable légal :

### Décision de l'Adjoint chargé de l'Education

- 2 repas semaine     Jusqu'à la Toussaint     Jusqu'à Pâques
- 3 repas semaine     Jusqu'à Noël             Jusqu'en Juin
- 4 repas semaine     Jusqu'en Février         Refusée  
(voir courrier ci-joint)

**Exceptionnellement**  .....

**Renouvellement**     Jusqu'en Février     Jusqu'à Pâques  
Au Service des Régies             Jusqu'en Juin

Cachet, date et signature